



Pôle métropolitain du Pays de Brest (Siren : 200033736)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle métropolitain
Commune siège	Brest
Arrondissement	Brest
Département	Finistère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/07/2004
Date d'effet	02/07/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. François CUIILLANDRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	18 rue Jean Jaurès
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29200 BREST
Téléphone	02 98 00 62 11
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	432 935
-----------------------------	---------

Densité moyenne 206,40

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
29	Brest Métropole (242900314)	Métropole
29	CA du Pays de Landerneau-Daoulas (242900801)	CA
29	CC Communauté Lesneven Côte des Légendes (242900793)	CC
29	CC du Pays des Abers (242900553)	CC
29	CC du Pays d'Iroise (242900074)	CC
29	CC Pleyben-Châteaulin-Porzay (200067247)	CC
29	CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime (200066868)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la transition énergétique <i>transition énergétique et écologique portage et animation de la démarche de gestion intégrée des zones côtières. coordination et accompagnement des politiques des membres visant à la maîtrise de la demande en énergie à la production d'énergies renouvelables et à l'élaboration des PCET</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>coordination des réflexions en matière de santé</i>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire ou de port de plaisance et de zones d'activités commerciales et soutien aux entreprises - le soutien au développement des filières d'avenir - les politiques foncières
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités culturelles ou socioculturelles <i>services au public promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du pays de Brest.</i>
<p>Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Le pôle métropolitain du pays de Brest est compétent pour l'élaboration et la gestion du SCOT ainsi que pour toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire. Il peut mener à son échelle les analyses nécessaires à la conduite de ses politiques. Le pôle métropolitain est doté d'une infrastructure de données géographiques qui lui permet de mener à son échelle les analyses nécessaires à la conduite de ses politiques. Autres actions d'intérêt métropolitain : 2- l'aménagement de l'espace 2-1 coordination des politiques foncières 2-2 portage et animation de la démarche de gestion intégrée des zones côtières. Contribution aux politiques de mobilité des membres y compris au projet de transport de voyageurs par voie maritime de Brest et Crozon</i>

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

accessibilité et mobilité : coordination et accompagnement des membres pour le déploiement du très haut débit pour tous

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2022 - millésimée 2019)